



Association régie
par la Loi de 1901

QUALITÉ DE VIE ET URBANISME À VERT-LE-PETIT

Janvier 2011

La lettre d'information de l'association

Site internet : www.vert-le-petit.com Contact : qualitedevie.vlp@gmail.com

EDITORIAL

Malgré nos actions et à cause de la lenteur de notre système judiciaire, l'équipe municipale de Madame LABARRE, a pu passer EN FORCE ses projets contestés par les Vertois : le lotissement de la cheminée blanche et le lieu d'implantation de la crèche.

Après 3 ans et demi, la justice nous a enfin donné raison mais hélas, trop tard !

Nous gardons un goût amer de cette expérience et espérons qu'à l'avenir, nos élus resteront à l'écoute de leurs concitoyens.

Nous continuons notre activité au sein du village et vous invitons à participer à nos actions dans le but de sauvegarder notre qualité de vie à Vert-le-Petit.

Nous vous présentons nos vœux les plus chaleureux pour une année 2011 exceptionnelle !

Le Bureau

SOMMAIRE

Page1	Editorial Gagnant de notre concours Du (re)nouveau au village
Page 2	Bilan des actions en justice

Forum des Associations

Le 11 Septembre 2010, Qualité de Vie et Urbanisme à Vert-le-Petit, sur son stand du forum des associations, vous a encore cette année, proposé un jeu concours sur le thème de notre village.

Ce quiz 2010 a permis à de nombreux participants de découvrir des noms de rues, ruelles, impasses ou autres avenues de Vert-le-Petit.

Notre gagnant a obtenu 14 bonnes réponses sur 15 noms de rues à trouver ! Il s'agit de **Madame RULLIER Lucette** qui gagne un chèque cadeau de **40€** pour se faire plaisir chez l'esthéticienne de notre village, **Esthétique et Bien Être**

DU (RE)NOUVEAU AU VILLAGE

Notre village a été paré de magnifiques décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année. La rue du Général Leclerc n'avait rien à envier aux Champs Elysées ! Félicitations pour cette initiative appréciée par de nombreux Vertois !



NOUS AVIONS RAISON !!!

MEMORANDUM

En date du 26 Mars 2007, Madame LABARRE et TOUS les élus de son équipe municipale, ont approuvé l'ouverture à l'urbanisation de la zone NA – La cheminée blanche, en s'appuyant sur une procédure de **révision simplifiée** du POS.

Cette zone ne pouvait être construite que par révision du POS (plan d'occupation des sols) en PLU (plan local d'urbanisation), procédure trop longue au goût des élus de l'époque, qui ont préféré défier les réglementations en vigueur et engager un tel projet sur la base d'une révision simplifiée du POS qui nous semblait illégale.

Nous avons engagé une procédure auprès du tribunal administratif de Versailles pour invalider la délibération municipale du 26 Mars 2007.

CONCLUSION

Le jugement du tribunal administratif, délibéré en date du 6 Décembre 2010, **nous a donné RAISON** et à partir de cette date, plus aucun permis de construire ne peut être délivré, ni terrain vendu à la construction sur ce lotissement.

Nous déplorons la lenteur de la justice française qui a laissé mener quasiment à terme ce projet dans les conditions que nous connaissons. Nous voulions que ce lotissement soit réfléchi en terme d'ampleur, d'aménagement et d'intégration dans notre village.

La municipalité est condamnée à verser à notre Association la somme de 1.000 € au titre des frais exposés.

La délibération du tribunal est consultable sur notre site : www.vert-le-petit.com

DESISTEMENT DE L'ASSOCIATION SUR LES AUTRES ACTIONS EN JUSTICE

Contre le permis de lotir : notre but au départ était d'informer les acquéreurs que le permis de lotir avait été obtenu sur la base d'une délibération municipale illégale.

Contre les marchés publics de la crèche : même si sur le principe il y avait eu vice de forme, seule une entreprise évincée des marchés publics aurait pu mener à terme cette attaque.

Contre le permis de construire de la crèche : sur les conseils de nos avocats, nous avons retiré cette attaque car la crèche étant déjà construite et utilisée, nous n'avons aucune chance que la justice annule le permis de construire.